

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 7 février 2011, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Richard Garant, conseiller  
Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère  
Mme Francine Buisson, conseillère et pro-maire  
M. Robert Hamel, conseiller  
M. Michel Brodeur, conseiller

Sont absents :

M. André Garant, maire  
Mme Marlyne Muise, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de la pro-maire. La secrétaire-trésorière, directrice-générale est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par madame la pro-maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Cas particuliers
- 3- Adoption des procès-verbaux de janvier 2011
- 4- Correspondance
- 5- Comptes
- 6- Adoption du règlement 2011-007A Amendement au règlement 2007-007 concernant le contrôle des chiens sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton
- 7- Adoption du règlement 2011-003 concernant la limite de vitesse sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

- 8- Adoption du règlement 2011-004 pour permettre la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux
- 9- Avis de motion règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé
- 10- Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 2011-005 modifiant le plan d'urbanisme révisé
- 11- Avis de motion règlement modifiant le règlement de zonage 2010-012
- 12- Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 2011-006 modifiant le règlement de zonage 2010-012
- 13- Avis de motion règlement modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction
- 14- Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 2011-007 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction
- 15- Avis de motion règlement concernant les matières recyclables
- 16- Entente régionale d'entraide mutuelle contre les incendies
- 17- Appui à la municipalité de Charette pour la Route Verte
- 18- Barrage routier Maison des Jeunes
- 19- Demande de subvention Maison des Jeunes
- 20- Résolution acceptation des travaux de voirie
- 21- Réservation de la patinoire OPP
- 22- Route de la poésie :
  - a) Appui au projet Pacte rural
  - b) Demande de subvention
- 23- Subvention hockey mineur Saint-Boniface
- 24- Renouvellement contrat location téléavertisseur
- 25- Dossier Gilles Turcotte et Hélène Faucher
- 26- Électricien pour station de pompage

- 27- Affaires nouvelles
- 28- Période de questions
- 29- Période de suggestions
- 30- Clôture de la séance

RÉS. 2011-02-29 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité l'adoption de l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Les items 9 à 14 sont reportés à une séance ultérieure.

Adoptée

CAS PARTICULIERS

Treize personnes assistent à la séance de conseil.

Quelques informations sont demandées sur les sujets suivants :

- Récupération et bacs bleus
- Route Saint-Élie/Saint-Paulin

RÉS. 2011-02-30 PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité l'adoption des procès-verbaux de janvier 2011 sans aucune modification.

Adoptée

CORRESPONDANCE

RÉS. 2011-02-31 AUTORISATION SPECTACLE LE ROND COIN

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Kevin Gélinas et madame Marylène Deschênes pour addition d'autorisation de spectacles (sans nudité) au permis de restaurant;

CONSIDÉRANT que cette demande ne contrevient aucunement à la réglementation municipale en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, le conseil municipal ne s'oppose pas à la demande de Le Rond Coin S.E.N.C. présentée par monsieur Kevin Gélinas et madame Marylène Deschênes et datée du 18 janvier 2011.

Adoptée

RÉS. 2011-02-32 CORRESPONDANCE

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt de la correspondance.

Adoptée

COMPTES

Salaires : 22 373.88 \$

Comptes :

3853	ANNULÉ		
3854	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	D.A.S provinciale janvier 2011	692.61 \$
3855	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	Normes du travail, Association des Loisirs	3.00 \$
3856	PRODUCTIONS MASKISHOW ENR.	Féerie de Noël	6 433.88 \$
3857	ST-YVES JEAN-CLAUDE, ST-YVES	Remboursement taxes	17.35 \$
3858	LAFRENIERE CLAUDE, PHILIBERT COME	Remboursement taxes	59.33 \$
3859	CHARETTE RAYNALD	Remboursement taxes	8.02 \$
3860	CIE 3932095 CANADA INC.	Remboursement taxes	135.46 \$
3861	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.	Intérêts règlement d'emprunt aqueduc lot 2, mai 2011	7 749.88 \$
3862	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.	Intérêts règlement d'emprunt aqueduc lot 2, novembre 2011	7 749.88 \$
3863	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.	Intérêts règlement d'emprunt voirie 2008, mai 2011	2 406.13 \$
3864	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.	Intérêts règlement d'emprunt voirie 2008, novembre 2011	2 406.13 \$
3865	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.	Intérêts règlement d'emprunt fonds de roulement juin 2011	2 507.00 \$
3866	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.	Intérêts règlement d'emprunt fonds de roulement décembre 2011	2 507.00 \$
3867	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE ST-ELIE	Club Social Pompiers	65.00 \$
3868	ANNULÉ		
3869	BIBLIOTHEQUE MUN. DE ST-ELIE-DE-CAXTON	Subvention bibliothèque	1 600.58 \$

3870	ALARME ALLIANCE SYSTEMES DE SECURITE	Entretien système d'alarme	205.07 \$
3871	ALIMENTATION R. AUDET	Aliments	24.71 \$
3872	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	Formation et congrès, adhésion ADMQ	847.16 \$
3873	LES ATELIERS DE SOUDURE ST-ELIE	Entretien station de pompage	1 138.68 \$
3874	BOIVIN & GAUVIN INC.	Pièces, accessoires et entretien	536.36 \$
3875	BOUTIQUE EN FETE	Frais de représentation conseil	25.00 \$
3876	BRODEUR MICHEL	Féerie de Noël	131.66 \$
3877	BUISSON FRANCINE	Frais de représentation conseil	54.84 \$
3878	BUROPLUS, DIVISION COMMERCIALE	Fournitures de bureau	56.65 \$
3879	CATARACTES SHAWINIGAN	Activité Cataractes	734.00 \$
3880	COOKE SERRURIER ENR.	Pièces, accessoires et entretien	85.33 \$
3881	CORPO DES OFFICIERS MUNICIPAUX	Adhésion COMBEQ, formation et congrès Inspecteur	629.26 \$
3882	C.R.S.B.P.C.Q.L.M.	Cotisation CRSBP, accès et base de données logiciels	10 143.01 \$
3883	DISTRIBUTION DESCOUR S.E.N.C.	Aliments	6.25 \$
3884	EMCO CORPORATION	Pièces, accessoires et entretien	86.97 \$
3885	LES ENTREPRISES DISTRIBUTION DENIS SAMSO	Aliments	598.24 \$
3886	LES ENTREPRISES ELECTRIQUES	Féerie de Noël, entretien station de pompage	344.05 \$
3887	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	Analyses d'eau	49.88 \$
3888	FONDS DE L'INFORMATION FONCIERE	Frais de mutation	24.00 \$
3889	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	Fournitures de bureau	81.36 \$
3890	GARAND YVON	Activité Cataractes	145.34 \$
3891	GARAGE CLAUDE AUGER	Entretien camion voirie	1 056.99 \$
3892	GESTION MARCEL G. GAGNE INC.	Pièces, accessoires et entretien	562.73 \$
3893	GRENIER YVON	Jeton de présence C.C.U.	20.00 \$
3894	LE GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	Entretien tracteur balade	284.81 \$
3895	HEBERT-MOREAU ANNE CLAUDE	Frais de déplacement du personnel	15.05 \$
3896	JEAN-LOUIS LAJOIE INC	Entretien caserne	121.91 \$
3897	JULIEN BELLERIVE & FILS	Déneigement terrains municipaux	4 272.19 \$
3898	LANGLOIS FRANCINE	Jeton de présence C.C.U.	20.00 \$
3899	LEO BELAND, ENTREPRENEUR ELEC.	Entretien système éclairage	310.44 \$
3900	LOCATION & SERVICE PATRICE RAICHE	Pièces, accessoires et entretien	92.12 \$
3901	LOCATION CDA INC.	Pièces, accessoires et entretien	95.30 \$
3902	LE MARCHAND DE GLACE	Aliments	56.91 \$
3903	MARCHE RENE SAMSON	Repas aqueduc, activité Cataractes	95.97 \$
3904	MASKIMO CONSTRUCTION INC.	Contrat déneigement chemins d'hiver	41 084.39 \$
3905	MAURICIE TRANS-PORTES	Pièces et accessoires Maison de la Culture	113.44 \$
3906	MAURICE HOULE & FILS LTEE	Pièces, accessoires et entretien	10.12 \$
3907	MECANIQUE LOUIS BOUCHER	Entretien camion, tracteur, chariots	1 434.76 \$

3908	MRC DE MASKINONGE	Gestion des boues, enfouissement déchets	9 827.57 \$
3909	LES PETROLES SONIC(C.F.Q.)	Essence, huile à chauffage	2 926.32 \$
3910	PG SOLUTIONS	Entretien informatique, fournitures de bureau	1 213.53 \$
3911	POSTES CANADA	Fête de Noël familiale, publications municipales	299.16 \$
3912	REGIE DE TRANSPORT COMMUN DE SHAWINIGAN	Transport adapté	2 623.00 \$
3913	R.L.DISTRIBUTEUR ENR.	Articles de nettoyage	229.62 \$
3914	SBM - DIJITEC INC.	Entretien photocopieur	1 366.22 \$
3915	SERVICE TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	Pièces, accessoires et entretien	1 127.53 \$
3916	SIGNOPLUS INC.	Signalisation et accessoires	109.49 \$
3917	TOURISME MAURICIE	Féerie de Noël, publicité touristique	2 991.80 \$
3918	ROUTE DE LA POÉSIE	Subvention	250.00 \$
3919	COMITÉ HOCKEY MINEUR ST-BONIFACE	Subvention	100.00 \$
110125	HYDRO-QUEBEC	Électricité Garage Déziel	96.00 \$
110125	HYDRO-QUEBEC	Électricité aqueduc	1 192.76 \$
110207	REVENU QUEBEC	DAS provinciale février 2011	6 592.25 \$
110207	SOGETEL, TELEPHONE MILOT INC.	Téléphone, télécopieur	342.13 \$
110208	REVENU CANADA	DAS fédérale janvier 2011	2 585.68 \$
110211	HYDRO-QUEBEC	Électricité Maison du Citoyen, COOP Santé, B.A.T	1 747.48 \$
110211	HYDRO-QUEBEC	Électricité Garage Déziel	204.60 \$
110211	HYDRO-QUEBEC	Électricité patinoire	1 283.26 \$
110211	HYDRO-QUEBEC	Électricité Centre Communautaire, bibliothèque	2 818.63 \$
110211	HYDRO-QUEBEC	Électricité Garage Municipal	414.91 \$
110215	HYDRO-QUEBEC	Électricité caserne	486.90 \$
110216	HYDRO-QUEBEC	Éclairage des rues	1 623.72 \$
110217	HYDRO-QUEBEC	Éclairage des rues	200.34 \$
		TOTAL CHÈQUES ET ACCÈS D	142 589.10 \$
		GRAND TOTAL	164 962.98 \$

### RÉS. 2011-02-33 COMPTES

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement des comptes au montant de 113,635.21 \$ selon la liste des comptes à payer. Les autres dépenses sont déjà autorisées par le biais du règlement 2006-010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

RÈGLEMENT 2011-007A  
AMENDANT LE RÈGLEMENT 2007-007  
CONCERNANT LE CONTRÔLE DES CHIENS  
SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

ATTENDU que le tarif en vigueur pour se procurer la licence d'un chien est le même depuis 1998;

ATTENDU les dépenses supplémentaires concernant les frais encourus pour l'application du règlement 2007-007;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par monsieur Robert Hamel lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2011-007A et décrète ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

La dernière phrase du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 8 du règlement 2007-007 est remplacée par celle-ci :

Le coût d'une telle licence s'élève à vingt (20) dollars par chien jusqu'à concurrence de trois chiens.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire du 7 février 2011.

---

Francine Buisson, pro-maire

---

Micheline Allard,  
sec.-trés. Dir. générale

Avis de motion : 10 janvier 2011  
Adoption du règlement : 7 février 2011  
Publication : 8 février 2011

RÉS. 2011-02-34 ADOPTION RÈGLEMENT 2011-007A

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité l'adoption du règlement 2011-007A intitulé :

« RÈGLEMENT 2011-007A  
AMENDANT LE RÈGLEMENT 2007-007  
CONCERNANT LE CONTRÔLE DES CHIENS  
SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON »

Adoptée

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

RÈGLEMENT 2011-003  
CONCERNANT LA VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

ATTENDU qu'une municipalité peut par règlement fixer les limites de vitesse des véhicules routiers sur son territoire le tout en conformité avec l'article 626 du Code de la Sécurité Routière;



ATTENDU l'avis du Ministère des Transports par le biais d'une lettre le 18 octobre 2010;

ATTENDU qu'un avis de motion pour la présentation de ce règlement a été donné par monsieur Robert Hamel, conseiller, lors de la séance d'ajournement du 18 août 2010;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2011-003 et décrète ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1  
CHEMINS PRIVÉS

Les limites de vitesse sur les chemins privés ne sont pas régies par la municipalité au présent règlement.

ARTICLE 2  
LIMITE : 50km/heure

La limite de vitesse est fixée à 50km/heure sur les artères routiers suivants :

1 <sup>er</sup> Rang	4 <sup>ième</sup> Rang
5 <sup>ième</sup> Rang	6 <sup>ième</sup> Rang
Chemin de l'Amitié	Rue du Bon-Air
Rue Boulanger	Rue des Cèdres
Rue Champagne	Chemin des Cordons
Avenue Coulombe	Rue Cristelle
Rue Descôteaux	Rue Déziel
Rue du Domaine des Bouleaux-Blancs	Rue du Domaine-Marchand
Rue du Domaine Samson	Rue de l'Étang
Rue Garceau	Rue Gélinas
Avenue du Grand-Héron	Route Beauchemin
Rue J.-C. Grenier	Rue Joseph-Garand
Rue Julie	Chemin du Lac-Bell
Rue du Lac-Bellerive	Rue du Lac-Du-Barrage
Rue Lacerte	Rue Lachance
Avenue du Lac-Plaisant	Chemin des Lacs-Longs
Rue Lafrenière	Rue Langlois
Rue Lapointe	Rue Laroche
Chemin des Loisirs (à partir de l'Avenue du Parc jusqu'à l'intersection de l'Avenue Principale)	
Avenue du Moulin	Avenue Muguet
Rue Muise	Chemin des Papillons
Avenue du Parc	Rue Philibert
Rue des Pins	Chemin des Pionniers
Avenue Principale (à partir de l'intersection Chemin des Loisirs jusqu'à l'intersection de la rue Cristelle)	

Rue Rémi	Rue René
Avenue Rivard	Chemin de la Rive
Avenue de la Rivière	Rue Royer
Rue Saint-Denis	Rue Saint-Jean
Rue Saint-Louis	Avenue Saint-Paul
Rue Saint-Pierre (sauf zone du Parc)	Rue des Sous-Bois
Avenue Thibeau	Rue Tousignant
Avenue Viger	

### ARTICLE 3

LIMITE : 60km/heure

La limite de vitesse est fixée à 60km/heure sur les artères routiers suivants :

- a) Route des Lacs (à partir de la rue Roland-Legrès jusqu'à la limite de Saint-Élie-de-Caxton/Saint-Mathieu du Parc)
- b) Chemin des Loisirs (à partir des limites de Saint-Paulin/Saint-Élie-de-Caxton jusqu'à l'intersection du Rang Saint-Joseph)

### ARTICLE 4

LIMITE : 70km/heure

La limite de vitesse est fixée à 70km/heure :

- a) Avenue Principale de l'intersection rue Cristelle à son extrémité Nord
- b) Rang Saint-Joseph

### ARTICLE 5

LIMITE : 80km/heure

La limite de vitesse est fixée à 80km/heure sur les artères routiers suivants :

- a) Route des Lacs : de la limite de Saint-Élie-de-Caxton/Saint-Boniface à la rue Roland-Legrès
- b) Chemin des Loisirs : de l'intersection Rang Saint-Joseph à l'Avenue du Parc

### ARTICLE 6

ZONE SCOLAIRE

La zone scolaire située sur l'Avenue Principale inclut le terrain de l'école et s'étend sur une distance de 120 mètres. La limite de vitesse dans cette zone est fixée à 30km/heure.

ARTICLE 7  
ZONE DU PARC

La zone du parc située sur la rue Saint-Pierre débute à l'intersection de l'Avenue du Parc et se poursuit sur toute la longueur du terrain de jeux. La limite de vitesse dans cette zone est fixée à 30km/heure de façon permanente.

ARTICLE 8  
INFRACTION

Le conseil municipal autorise le service de police à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

ARTICLE 9  
AMENDE

Quiconque contrevient aux articles 2 à 7 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende conformément au Code de la Sécurité Routière.

ARTICLE 10  
REPLACEMENT RÈGLEMENTS

Le présent règlement annule et remplace les règlements 2001-007, 2002-008, 2007-005 et 2010-022 les quatre concernant la limite de vitesse.

ARTICLE 11  
ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire du 7 février 2011 .

---

Francine Buisson, pro-maire

---

Micheline Allard,  
sec.-trés. Dir. générale

Avis de motion : 18 août 2010  
Adoption du règlement : 7 février 2011  
Publication : 8 février 2011

RÉS. 2011-02-35 ADOPTION RÈGLEMENT 2011-003

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité l'adoption du règlement 2011-003 intitulé :

« RÈGLEMENT 2011-003  
CONCERNANT LA VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON »

Adoptée

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

RÈGLEMENT 2011-004  
RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION  
DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la loi sur les véhicules hors route (Chapitre V) du Gouvernement du Québec établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de conditions etc.;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (CSR) paragraphe 14 de ladite loi, une municipalité locale peut, par règlement permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie du chemin, aux conditions qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le Club Quad du Québec Inc. et Club Motoneige Armony Inc. sollicitent l'autorisation de la municipalité de Saint-Elie-de-Caxton pour circuler sur certains chemins municipaux, à défaut de ne pouvoir circuler sur des terrains privés;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller monsieur Robert Hamel lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2011-004 et décrète ce qui suit à savoir :

#### ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux » et porte le numéro 2011-004 des règlements de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

#### ARTICLE 3 OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les règles de circulation des véhicules hors-route motorisés sur certains chemins municipaux situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route.

#### ARTICLE 4 VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules hors route suivants :

1. Les véhicules tout-terrain motorisés munis d'un guidon et d'au moins deux roues, qui peuvent être enfourchés et dont la masse nette n'excède pas 600 kg.
2. Les motoneiges dont la masse nette n'excède pas 450 kilogrammes et dont la largeur, équipement compris, n'excède pas 1.28 mètres.

#### ARTICLE 5 ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Tout véhicule visé à l'article 4 doit être muni de l'équipement requis en vertu de la Loi sur les véhicules hors route.

#### ARTICLE 6 LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules hors route visés à l'article 4 est permise sur les chemins suivants pour les longueurs maximales prescrites dont la liste est jointe :

- Du 470 6<sup>ième</sup> Rang sur 2,6 KM en direction Nord jusqu'à la gravière Maskimo;

- De l'intersection chemin des Loisirs/avenue Principale sur 150 mètres jusqu'à l'intersection de l'avenue St-Paul/chemin des Loisirs;
- De l'intersection chemin des Loisirs/avenue St-Paul jusqu'à l'intersection avenue St-Paul et rue St-Jean sur 600 mètres;
- De l'intersection de la rue St-Jean et avenue St-Paul sur 100 mètres jusqu'à l'intersection rue St-Jean et avenue Principale.
- De l'intersection rue St-Jean et avenue Principale en direction Nord sur 1,3 KM jusqu'au 2840 avenue Principale, pour ensuite prendre le sentier hors route;
- De l'entrée de la Gravière Bellerive de la route des Lacs sur une distance de 500 mètres pour ensuite reprendre le sentier hors-route;
- De la Gravière sur le chemin du Lac Bell jusqu'au Domaine Floribell sur une distance de 1 KM (1000 mètres);
- Sur la rue Cristelle;
- Sur le 5<sup>ième</sup> Rang de l'intersection de la rue Saint-Louis à la rue Cristelle;
- Sur la rue Saint-Louis du 5<sup>ième</sup> Rang à la rue J.-C.Grenier.

#### ARTICLE 7 PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route, sur les sentiers décrits à l'article 6 est valide pour la période allant du 1er décembre de chaque année au 1<sup>er</sup> mai de l'année suivante.

Le conseil municipal se réserve le droit d'annuler tous les droits de circulation des véhicules hors route moyennant un avis écrit et publié au moins quinze jours avant la date prévoyant la fin de la circulation aux endroits mentionnés.

#### ARTICLE 8 RÈGLES DE CIRCULATION

##### Article 8.1 Vitesse

La vitesse maximale d'un véhicule hors route est celle « affichée sur la route » sur les lieux visés par le présent règlement.

##### Article 8.2 Signalisation

Le conducteur d'un véhicule hors route visé à l'article 4 doit maintenir celui-ci le plus près possible du bord de la voie qu'il emprunte. Il doit accorder priorité à tout autre véhicule routier.

ARTICLE 9 CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Conformément à la Loi sur les véhicules hors route, les agents de la paix et les agents de surveillance de sentier sont responsables de l'application du présent règlement, avec tous les pouvoirs et devoirs.

ARTICLE 10 DISPOSITIONS PÉNALES

Toutes les dispositions pénales édictées dans la Loi sur les véhicules hors route sont applicables aux contrevenants des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement 2011-004 abroge et remplace le règlement 2007-001.

Adopté à Saint-Élie-de-Caxton, à la séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2011. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

---

Francine Buisson, pro-maire

---

Micheline Allard  
Sec-trés, Directrice-générale

Avis de motion : 15 décembre 2010  
Adoption: 7 février 2011  
Publication du règlement : 8 février 2011

RÉS. 2011-02-36 ADOPTION RÈGLEMENT 2011-004

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité l'adoption du règlement 2011-004 intitulé :

« RÈGLEMENT 2011-004  
RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION  
DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX »

Adoptée

AVIS DE MOTION

Monsieur Richard Garant donne un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement concernant les matières recyclables.

RÉS. 2011-02-37 ENTENTE RÉGIONALE ENTRAIDE MUTUELLE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies, selon le document révisé de novembre 2010.

En l'absence du maire, monsieur André Garant, la pro-maire, madame Francine Buisson et la directrice générale, madame Micheline Allard, sont autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton les documents nécessaires à l'application de ladite entente.

Adoptée

RÉS. 2011-02-38 APPUI ROUTE VERTE

ATTENDU QUE la municipalité de Charette travaille à l'établissement de la route verte dans certaines municipalités de la MRC de Maskinongé;

ATTENDU QUE la municipalité de Charette est le centre géographique de la MRC de Maskinongé;

ATTENDU QUE ce projet se veut un projet rassembleur pour la MRC de Maskinongé et pour la région de la Mauricie soit, au niveau touristique, économique et autres;

ATTENDU QUE la construction d'un vélo gare est envisagée à Charette pour attirer une clientèle : Québécoise, canadienne ou internationale;

ATTENDU QUE le train est un moyen de transport écologique et qu'il sera très profitable pour les voyageurs amoureux de la nature et du cyclisme de s'arrêter à Charette pour utiliser la ROUTE VERTE;

ATTENDU QUE les municipalités suivantes : Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton, Charette, Saint-Paulin, Saint-Léon-le-Grand et Yamachiche, possèdent des routes splendides, sécuritaires et des parcours plats avec des dénivelés pour les amateurs de vélos;



ATTENDU QUE la MRC de Maskinongé envisage de créer un réseau cyclable intermunicipal;

ATTENDU QUE la route verte n'est pas reliée à l'intérieur des terres de la MRC de Maskinongé;

ATTENDU QU'il serait bon de planifier une nouvelle route verte reliant lesdites municipalités (Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton, Charette, Saint-Paulin, Saint-Léon-le-Grand et Yamachiche);

ATTENDU QUE la route verte (terres intérieures) pourra rejoindre la route verte existante sur la route 138 à Yamachiche à partir de Saint-Mathieu-du-Parc;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier et unanimement résolu :

- Que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton appuie ce beau projet présenté par la municipalité de Charette;
- De demander « appui » pour la création du nouveau tronçon reliant Saint-Mathieu-du-Parc à la municipalité de Yamachiche;
- De demander aux intervenants de nous appuyer dans ce projet régional, soit le Ministère des Transports, le député de Maskinongé, la MRC de Maskinongé et les municipalités impliquées par le projet;
- Que copie de la résolution soit envoyée aux intervenants afin de recevoir leurs appuis à ce beau projet régional.

Adoptée

#### RÉS. 2011-02-39 BARRAGE ROUTIER MAISON DES JEUNES

Sur proposition de madame Louise Lafrenière Grenier appuyée par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la Maison des Jeunes « Au cœur des montagnes » à tenir un barrage routier le 26 juin 2011.

Ce barrage est un moyen de financement pour les différentes activités de la Maison des Jeunes. Les endroits visés sont :

1. Intersection de l'Avenue Principale et du Chemin des Loisirs
2. Intersection de la rue Saint-Louis et de la Route des Lacs

La tenue du barrage routier est conditionnelle à l'acceptation de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

Adoptée

RÉS. 2011-02-40 SUBVENTION MAISON DES JEUNES

Sur proposition de madame Louise Lafrenière Grenier appuyée par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité accorde à la Maison des Jeunes une subvention au montant de 2,500.00 \$ pour l'année 2011.

Ce montant est payé en deux versements sur demande de la responsable.

Une subvention de 1,500.00 \$ est également accordée pour la tenue du Camp de Jour de l'été 2011.

Adoptée

RÉS. 2011-02-41 SUBVENTION AMÉLIORATION DE DIFFÉRENTES RUES  
DE LA MUNICIPALITÉ

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité :

- 1- Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour un montant subventionné de 28 000.00 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports.
- 2- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le 1<sup>er</sup> Rang, avenue Principale, rue du Moulin, chemin des Lacs-Longs, chemin des Pionniers, rue Champagne, rue Cristelle, rue Déziel et rue Gélinas dont la gestion incombe à la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

RÉS. 2011-02-42 RÉSERVATION DE LA PATINOIRE

Sur proposition de madame Louise Lafrenière Grenier appuyée par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'O.P.P. (Organisation de participation des Parents) de l'école Villa-de-la-Jeunesse à utiliser la patinoire vendredi le 11 février prochain selon leur demande du 20 janvier dernier.

Adoptée

RÉS. 2011-02-43 APPUI ROUTE DE LA POÉSIE ÉDITION 2011

CONSIDÉRANT le cheminement déjà parcouru en si peu de temps par la Route de la Poésie;

CONSIDÉRANT l'implication de la population de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT les retombées culturelles de la poésie sur l'ensemble de la MRC de Maskinongé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie le projet de la Route de la Poésie de la MRC de Maskinongé, édition 2011.

Adoptée

RÉS. 2011-02-44 SUBVENTION ROUTE DE LA POÉSIE

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que la municipalité alloue à la Route de la Poésie un montant de 250.00 \$ pour le tirage de 200 exemplaires des poèmes de la MRC de Maskinongé. Le volume relié de 50 pages sera en vente à différents commerces de la municipalité.

Pour un besoin de réunion, la petite salle du centre communautaire pourra être rendue disponible gratuitement.

Adoptée

RÉS. 2011-02-45 HOCKEY MINEUR SAINT-BONIFACE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un montant de 50.00 \$ pour chaque joueur du Hockey Mineur de Saint-Boniface. Dix-sept joueurs sont

de Saint-Élie-de-Caxton, donc un montant de 850.00 \$ sera versé au Hockey mineur de Saint-Boniface.

Adoptée

RÉS. 2011-02-46 RENOUELEMENT CONTRAT DE LOCATION  
TÉLÉAVERTISSEURS

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat de location des téléavertisseurs. Le coût est de 9.95 \$/mois pour chaque appareil dont quatorze pour le service incendie et un pour la voirie.

Il y a une diminution de coût qui était auparavant à 17.95 \$/mois pour chaque appareil.

Adoptée

RÉS. 2011-02-47 DOSSIER GILLES TURCOTTE ET HELENE FAUCHER

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Gilles Turcotte et madame Hélène Faucher, propriétaires des lots 3 983 512 et 3 983 528 à remplacer ces deux numéros de lots par un seul cadastre afin de se conformer à la réglementation d'urbanisme en vigueur. Les dépenses inhérentes à cette action sont aux frais des propriétaires de ces lots.

Adoptée

RÉS. 2011-02-48 ÉLECTRICIEN STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT que trois demandes ont été faites à des entreprises pour l'entretien électrique de la station de pompage;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est Les Entreprises Alain Bournival et Fils au montant de 65.00 \$/heure plus 20.00 \$ pour le transport;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Les Entreprises Alain Bournival et Fils pour faire l'entretien des deux stations de pompage Avenue Principale et Domaine Marchand.

Le mandat est à l'heure et sur demande selon les besoins de la municipalité.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

RICHARD GARANT

RÉS. 2011-02-49 POMPE AQUEDUC

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal achète une pompe submersible grunfos 30g pm/co #16868 pour les besoins de la station de pompage. L'achat sera fait chez Pomplo.

Le coût est de 1 585.99 \$ incluant les taxes.

Adoptée

- Monsieur Garant mentionne qu'il y aura rencontre avec l'ingénieur de Pluritec concernant l'aqueduc au Domaine Samson et Marchand.
- Monsieur Garant mentionne que l'entente pour l'aqueduc Samson et Marchand a été signée avec Saint-Barnabé jeudi le 3 février dernier.

LOUISE LAFRENIÈRE GRENIER

RÉS. 2011-02-50 APPEL DE CANDIDATURE EMPLOIS D'ÉTÉ 2011

Sur proposition de madame Louise Lafrenière Grenier appuyée par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire parvenir un appel de candidature pour les emplois d'été Étudiant 2011. Cet appel sera fait dans tous les foyers de Saint-Élie-de-Caxton et sur le site Web de la municipalité.

Adoptée

ROBERT HAMEL

- Monsieur Hamel mentionne qu'il a reçu beaucoup de plaintes concernant les travaux de la route Saint-Élie/Saint-Paulin. Il mentionne que l'ingénieur et le

contracteur sont avisés et que les réparations se feront au printemps.

MICHEL BRODEUR

- Monsieur Brodeur donne quelques informations concernant la Fête de Noël.
- Monsieur Brodeur mentionne que le 17 et 18 février, la municipalité recevra deux journalistes de Radio France qui feront un reportage sur les points d'intérêts au Québec.

FRANCINE BUISSON

RÉS. 2011-02-51 SUBVENTION EMPLOI ÉTÉ

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité :

- 1) Que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du Programme Emplois d'Été Canada (EEC) 2011.
- 2) Que monsieur André Garant, maire et/ou madame Micheline Allard, secrétaire-trésorière, directrice générale, est (sont) autorisé(s) au nom de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.
- 3) Que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'engage par son (ses) représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée

- Madame Buisson mentionne que les gens qui ont été éprouvés par le feu au Domaine Ouellet remercient les pompiers pour le magnifique travail accompli. Ils ont été pris en charge du côté humain, moral et ont eu des ressources pour l'hébergement. Ces gens comprennent maintenant la nécessité du service incendie.

RÉS. 2011-02-52 SUBVENTION COUPE DODGE

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le

conseil municipal autorise une subvention de 100.00 \$ pour le championnat provincial de hockey Coupe Dodge qui se tiendra à Saint-Boniface du 6 au 10 avril 2011.

#### Adoptée

- Madame Buisson mentionne que le Comité de la Famille tiendra sa prochaine réunion le 16 février. Le Comité Grandi-Ose organise une porte ouverte de l'école samedi le 19 février prochain.
- Madame Buisson mentionne qu'environ 600 nouveaux titres sont arrivés à la bibliothèque.
- Madame Buisson suggère de ne pas adhérer à Les Fleurons du Québec compte tenu que nous avons notre propre Comité Maisons Fleuries.
- Madame Buisson mentionne qu'il y aura une parution du Muni-Info en mars prochain. La date de tombée pour les articles est le 10 mars.
- Madame Buisson mentionne qu'environ 100 personnes ont participé à l'activité des Cataractes à Saint-Élie-de-Caxton.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatorze personnes assistent à la réunion du conseil.

Quelques questions sont posées sur les sujets suivants :

- Dossier Gilles Turcotte
- Limite de vitesse Route des Lacs
- Réparation Route Saint-Élie/Saint-Paulin
- Aqueduc Domaine Samson/Marchand
- Téléphone cellulaire et inscription au bottin téléphonique

RÉS. 2011-02-53 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Louise Lafrenière Grenier appuyée par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 21H26.

Adoptée

Je, Francine Buisson, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Micheline Allard  
Sec-très. Dir-générale

\_\_\_\_\_  
Francine Buisson, pro-maire